

26 avril 2016
13H30-17H30
Abbaye des Prémontrés
Pont-à-Mousson (54)

Bilan - Actualité réglementaire - Opérations standardisées et spécifiques - Programmes

Entreprises, collectivités, bailleurs sociaux...,

une demi-journée pour faire le point et comprendre les récentes évolutions du dispositif des CEE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, votée en août 2015, a créé une **obligation spécifique** d'économies d'énergie à réaliser au bénéfice des ménages en situation de **précarité énergétique**.

Cette nouvelle obligation de 150 TWh cumac, à réaliser au bénéfice exclusif des ménages modestes et très modestes, vient s'ajouter à l'obligation préexistante de 700 TWh cumac d'économies à atteindre d'ici fin 2017 dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie.

Quelles sont les **modalités de mise en œuvre** de cette nouvelle obligation ?

Qu'en est-il de la **mise en œuvre de la 3^{ème} période de fonctionnement** du dispositif des CEE, lancée le 1^{er} janvier 2015 et **quels enseignements tirer des mois écoulés**, notamment pour :

- les fiches opérations standardisées d'économies d'énergie révisées;
- les opérations spécifiques (simplification);
- les nouvelles formalités de dépôt des demandes de CEE en mode déclaratif;
- l'obligation de recourir à un professionnel RGE pour réaliser les travaux éligibles aux CEE;
- les nouveaux programmes CEE et CEE-précarité.



Pour répondre à ces questions, le colloque présentera un **premier bilan à mi-période et les perspectives** du dispositif dans un contexte où la rénovation énergétique des bâtiments constitue une **priorité nationale**, où le prix d'échange des CEE a chuté sans oublier l'annonce d'une 4^{ème} période inscrite dans la loi TECV.

Accueil des participants par *Philippe BARDE, Président ATEE-Lorraine*

- * **Ouverture du colloque par Christian GUIRLINGER, Président de la Commission Environnement, CONSEIL REGIONAL Alsace Champagne-Ardenne Lorraine**

- * **L'impact économique et environnemental des opérations d'économies d'énergie conduites dans le cadre des CEE**

Les analyses chiffrées / les modalités d'évaluation des gisements pour la 4^{ème} période.
Cécile JACQUES, Chargée de mission bâtiments-énergie, ADEME Lorraine

- * **L'évolution du dispositif des CEE**

Le bilan des premiers mois de fonctionnement de la 3^{ème} période en « mode déclaratif », l'obligation CEE-précarité énergétique.

MARIE PAUSADER, Adjointe au Chef du Bureau Economies d'énergie et Chaleur renouvelable, DGEC, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, MEEM

- * **Les opérations standardisées d'économies d'énergie**

La révision du catalogue des fiches d'opérations standardisées se termine / de nouvelles fiches sont en préparation.

Pierre ILLENBERGER, Délégué général du Club C2E, ATEE

Questions / Réponses

animation :

Daniel CAPPE, Vice-Président ATEE et Philippe BARDE

Atelier entreprises

industrie, tertiaire, transport, agriculture

DEUX ATELIERS - au choix

animation : *Marie-Christine DORST et Daniel CAPPE*

- * **Les entreprises au cœur de la transition énergétique**

Marie-Christine DORST, Energie Effet de serre Industrie, ADEME Lorraine

- * **Les CEE déposés sur les fiches existantes à destination des entreprises**

Evolutions - Dynamiques sectorielles

Marie PAUSADER, DGEC, MEEM

- * **Perspectives 2016-2017 sur les programmes CEE pour les entreprises**

- **Objectif CO2**, pour la réduction des émissions de CO2 et des consommations des transports routiers de marchandises et de voyageurs.

- **Advenir**, pour installer des bornes de recharges prives destinées aux véhicules électriques.

Marie PAUSADER, DGEC

- **PRO-SMEn**, une aide pour les entreprises qui mettent en œuvre un système de management de l'énergie ISO 50001.

Daniel CAPPE, ATEE

Questions/réponses

- * **Les opérations spécifiques**

Bilan des dossiers instruits en fin de 2^{de} période et début de 3^{ème} période. Statistiques sur ce type d'opérations en matière de secteur, d'accueils les plus courants, d'avis rendus. Pour aider les entreprises à monter des dossiers : un nouveau guide.

Marie-Christine DORST, ADEME Lorraine et Daniel CAPPE, ATEE

- * **Témoignage d'entreprises implantées en région Alsace Champagne Ardenne Lorraine**

Atelier précarité énergétique et CEE

collectivités, bailleurs

animation : Philippe BARDE et Pierre ILLENBERGER

- * **La précarité économique, la précarité énergétique**

L'évolution du phénomène dans le temps et les différents profils des ménages concernés par la privation de confort. La précarité énergétique au quotidien.

Cécile JACQUES, ADEME Lorraine

- * **Les attentes des collectivités, des bailleurs sociaux, des copropriétés**

- **Vision des Territoires**

Ludovic ENTEMEYER, Responsable de la Direction Energie Climat, Communauté urbaine du Grand Nancy

J. BELANGER, PETR, Pays de la Déodatie

- **Bailleurs sociaux et précarité énergétique**

Sofien SEKKIL, Chargé de Missions Pôle Politiques Immobilières, BATIGERE

Yan SOMMEN, Chef du Service Patrimoine et Développement, Sarguemines Confluences

Habitat, SCH et Jean-Bernard SOMMEN, copropriété privée

Questions/Réponses

- * **Les réponses des acteurs « obligés »**

Jérôme COMBE, Directeur territorial, EDF Lorraine

Laurent BONNAIN, Chef de la Division Ventas, UEM, Usine d'Electricité de Metz

- * **L'apport des opérations d'accompagnement et des programmes**

- **SLIME**

Programme d'information et de formation des ménages en situation de précarité énergétique pour définir avec eux des solutions durables pour économiser l'énergie et les accompagner vers leur mise en œuvre.

Anne HAUMESSER, Chef de Service, Secteur Habitat, CONSEIL DEPARTEMENTAL du Bas-Rhin

- **La démarche « HABITER MIEUX »**

Pierre MIRAMON, ANAH



INSCRIPTION

Lieu du colloque :

Abbaye des Prémontrés
9 rue Saint Martin
54700 PONT-A-MOUSSON



Contact :

ATEE – Laurine DELL'AGNOLA
Tél - 01 46 56 91 43



www.atee.fr

MODALITÉ D'INSCRIPTION

Le montant de l'inscription intègre les droits d'inscription, pauses et l'accès au téléchargement des présentations au format .pdf.

L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du bulletin d'inscription rempli et signé, accompagné du chèque de règlement correspondant, libellé à l'ordre de l'ATEE.

A réception de votre règlement, nous vous adresserons une confirmation accompagnée des modalités d'accueil.

La facture acquittée sera adressée à vos services comptables dans un délai de 30 jours.

Les administrations ou organismes qui ne peuvent pas régler d'avance, ou uniquement sur présentation d'une facture, doivent obligatoirement joindre une lettre ou bon de commande dûment rempli et signé par l'autorité compétente. Une attestation de présence est fournie sur demande.

Formulées par écrit (courrier/fax), les annulations effectuées avant le 13 avril 2016 donnent lieu à un remboursement intégral.

Au-delà ou en cas d'absence le jour du colloque, la totalité de l'inscription est due. Les remplacements sont acceptés; merci de nous prévenir par écrit.

Bulletin d'inscription à retourner avec votre chèque établi à l'ordre de l'ATEE à :
ATEE - 47 avenue Laplace - 94117 ARCUEIL CEDEX

NOM, Prénom

Société, organisme

Adresse

Code Postal Ville

Tél. Fax N° adhérent ATEE

Adresse email

Je m'inscris au colloque Certificats d'économies d'énergie du 26 avril 2016

- Je suis membre de l'ATEE, à jour de ma cotisation 2016, mon inscription est gratuite
- J'adhère à l'ATEE, je verse ma cotisation annuelle de 88 €* et je bénéficie immédiatement de la gratuité de l'inscription
- Je ne suis pas adhérent de l'ATEE et ne souhaite pas le devenir, je verse les droits d'inscription de 75 € + TVA à 20%, soit 90 € TTC

- Je choisis l'atelier suivant : Atelier Collectivités / Bailleurs sociaux Atelier Entreprises
* cotisation hors champ TVA

Adresse de facturation si différente

Les administrations et les organismes qui ne peuvent régler que sur présentation d'une facture, doivent joindre une lettre ou un bon de commande sur papier à entête, -dûment rempli et signé par l'autorité compétente.